

EXTRAIT DE *LA RAISON GRAPHIQUE*

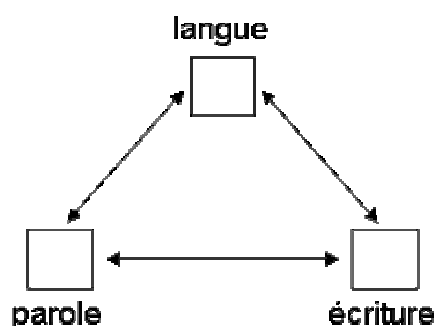
De Jack Goody, 1979, Les Éditions de Minuit

Pages 142-146, chapitre 5 :

Si les systèmes alphabétiques ont permis une extension de la pratique de l'écriture³, il n'en est pas moins vrai que les premiers systèmes d'écriture et même les procédés graphiques encore plus anciens, les signes qu'on traçait sur les parois des cavernes, sur des morceaux d'écorce de bouleau ou, de façon plus éphémère, sur le sable, ont influencé à la fois l'organisation de la vie sociale et celle des systèmes de connaissance⁴. C'est plus particulièrement l'influence exercée par ces premières écritures pré-alphabétiques que je veux étudier dans ce chapitre.

On n'a pas accordé suffisamment d'attention à ces premiers développements parce qu'on a mal formulé le problème. On voyait l'écriture surtout comme un moyen de fournir à la parole un « corrélat objectif », comme un redoublement matériel du discours oral. Et, de fait, si l'on considère quelles différences l'écriture introduit dans la manière de se servir du langage et peut-être même directement dans les processus de connaissance (quoique à mon avis la nouvelle technique fournisse seulement des outils sans pour autant déterminer des résultats), on est d'une manière générale en droit d'affirmer que l'écriture donne à la parole une forme permanente. Les mots ne sont plus des signaux auditifs évanescents mais des objets durables. Ce qui veut dire que les communications, dans le temps et dans l'espace, connaissent des modifications considérables. Et en même temps les énoncés, parce qu'ils sont matérialisés sous forme écrite, peuvent désormais être examinés, manipulés et réordonnés de façon très diverse⁵.

Je n'entends pas renoncer à cette perspective, qu'il convient de compléter et de développer. Mais le présupposé généralement admis, à savoir que l'écriture reproduit la parole, appelle une rectification importante, car l'écriture transforme nettement et de plusieurs manières la nature même de la pratique du langage. Si l'on n'accorde pas à ce fait l'attention qu'il mérite, c'est en partie parce qu'on accepte partout la dichotomie faite par les linguistes entre *langue* et *parole*, cette dernière relevant du mode de communication oral. Mais qu'en est-il du mode écrit ? Est-ce seulement une technique d'enregistrement ? La sémiotique de l'écrit est-elle simplement un redoublement matériel de la sémiotique du parlé ? N'y a-t-il pas, plutôt qu'une bipolarité, un triangle linguistique, qui n'est pas uniquement un arrangement formel mais la représentation de forces par des vecteurs ? Ne faudrait-il pas penser que, si la parole est le principal déterminant de l'écriture, l'écriture influence aussi à un moindre degré la parole et les processus cognitifs qui lui sont associés ?



³ Cf. aussi ce que disent Speiser et Albright dans C. H. Kraeling, et R. M. Adams, eds., *City Invincible*, Chicago, 1960.

⁴ C'est un point que j'aimerais approfondir, dans un autre contexte. La lecture de l'ouvrage de S. Dewdney, *The Sacred Scrolls of the Southern Ojibway* (Toronto, 1975), me conduit à penser que certaines des caractéristiques de la mythologie et des schémas classificatoires propres aux Indiens d'Amérique pourraient être mises en rapport avec l'iconographie plus élaborée qu'on trouve chez eux (je compare implicitement avec l'Afrique).

⁵ Cf. Goody et Watt, art. cit.

L'idée que langage parlé et langage écrit puissent être de nature distincte a rencontré des résistances chez bien des linguistes. Pour Saussure, l'écriture n'est qu'une représentation du langage⁶ ; la même opinion est reprise par Sapir, par Hockett et encore plus vigoureusement par L. Bloomfield qui affirme que « l'écriture n'est pas le langage, mais un simple moyen de l'enregistrer à l'aide de signes visibles⁷ ». Contre cette tendance générale, nous trouvons le courant théorique représenté par certains chercheurs liés au Cercle linguistique de Prague et nommé par eux « fonctionnaliste » : J. Vachek⁸, en particulier, dit que « coexistent, à l'intérieur d'un seul et même langage, deux normes, celle de l'écrit et celle du parlé » :

« La *norme parlée* du langage est un système d'éléments linguistiques phonétiquement exprimables dont la fonction est de réagir à un stimulus donné (qui généralement implique une urgence) de manière dynamique (...) et qui exprime normalement non seulement l'aspect communicatif mais aussi l'aspect émotionnel de la réaction qu'a l'utilisateur du langage.

La norme écrite est un système d'éléments linguistiques graphiquement exprimables dont la fonction est de réagir à un stimulus donné (qui généralement n'implique pas d'urgence) de manière statique (...) et qui est particulièrement centré sur l'aspect purement communicatif. »

L'écriture est utilisée à des fins spécialisées et souvent culturellement plus valorisées (à cela s'ajoute l'imprimerie, qui « dépersonnalise » l'énoncé écrit) ; c'est pourquoi, selon Vachek, dans l'opposition entre les deux normes, c'est la norme écrite qui est le « terme marqué⁹ ».

On a eu quelque mal à reconnaître cette distinction, parce qu'on a centré l'attention plus sur les phénomènes linguistiques universels que sur les facteurs de développement et d'évolution¹⁰, ce qui a conduit à négliger le processus d'accroissement graduel de la capacité fonctionnelle du langage¹¹. Et, de toute manière, les recherches et les débats ont surtout été consacrés aux problèmes de correspondance entre phonèmes et graphèmes (d'où l'intérêt porté à « l'anglais comme langue étrangère », à la réforme alphabétique, à la sténographie) et non pas à l'examen des effets de l'écriture dans le domaine sémantique et cognitif.

Nous avons vu que l'écriture a deux fonctions principales. L'une est le stockage de l'information, qui permet de communiquer à travers le temps et l'espace et qui fournit à l'homme un procédé de marquage, de mémorisation et d'enregistrement. Cette fonction pourrait bien sûr être remplie par d'autres moyens de stockage, tel que l'enregistrement sur bande magnétique. Cependant, l'utilisation d'une reproduction seulement auditive ne permettrait pas de remplir la seconde fonction, celle qu'a l'écriture en assurant le passage du domaine auditif au domaine visuel, ce qui rend possible d'examiner autrement, de réarranger, de rectifier des phrases et même des mots isolés. Les morphèmes peuvent être extraits du corps de la phrase, du flux du discours oral, et mis à part comme des unités autonomes qu'on peut non seulement mettre en ordre au sein d'une phrase mais aussi indépendamment d'un tel cadre, de manière à les faire apparaître dans un contexte très différent et hautement « abstrait ». J'appellerais volontiers cela une « décontextualisation », quoique le terme ne soit pas sans soulever certaines difficultés conceptuelles.

Je ne veux pas dire que tout cela soit impossible dans le discours oral. On peut interrompre soudainement le flux de la parole pour répéter ce qu'on vient juste de dire, le mot « *thistle*¹² » par exemple, et commenter : « Quel drôle de mot ! ». On peut aussi corriger un élément de ce qui vient

⁶ « Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ; ce dernier constitue à lui seul cet objet » (*Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1960, p. 45).

⁷ *Language*, New York, 1933, p. 21.

⁸ « Zum Problem der geschriebenen Sprache », *Travaux du cercle linguistique de Prague*, 8, 1939, p. 94-104 ; « Two chapters on written English », *Brno Studies in English*, 1, 1959, p. 7-34 ; *Written Language* (Janua Linguarum. Ser. critica, n° 14), La Haye, 1973.

⁹ Op. cit., 1973, p. 15-17. Cf. aussi E. Pulgram, « Phoneme and grapheme: a parallel », *Word*, 7, 1951, p. 15-20 ; « Graphic and phonic systems: figurae and signs », *Word*, 21, 1965, p. 208-224.

¹⁰ Cf. P. Kay, « Language, evolution and speech style » (texte de travail, non publié), 1971.

¹¹ Cf. Vachek, op. cit., 1973, p. 34.

¹² *Thistle* : le chardon (N.d.T.)

d'être dit ou reformuler une phrase déjà composée pour éviter de disjoindre un infinitif ou de finir sur une préposition. Mais prendre conscience de ces possibilités fait déjà clairement voir à quel point l'écriture peut faciliter ce genre de réorganisation et du même coup modifier en profondeur le domaine de la communication orale. Car le discours oral apparaît dans deux types de situation, selon qu'il y a ou qu'il n'y a pas écriture. Ces deux situations sont certainement différentes, car l'écriture n'est pas simplement juxtaposée à la parole, elle n'en est pas une seconde dimension, elle modifie la nature même de la communication orale. Dans certains cas limites, le langage écrit peut exister en l'absence de tout langage parlé, ce qui permet à la langue de se perpétuer alors qu'elle a cessé de servir d'instrument de communication courante : comme le latin savant, par exemple, « qu'utilisaient des millions de gens, mais seulement ceux qui savaient l'écrire¹³»; ou comme le chinois classique qui, selon H. Jr. Rosemont¹⁴ et d'autres, était très éloigné du parler des gens du commun. Il est possible qu'il n'ait même jamais été une « langue naturelle ». ●

Jack Goody

¹³ W. J. Ong, op. cit., 1971, p. 17.

¹⁴ « On representing abstractions in archaic Chinese », *Philosophy East and West*, 24, 1974, p. 71-88.